



Absence pour rdv fongecif

Par **LHOMME ARTOIS**, le **15/09/2016** à **13:47**

bONJOUR

Suite à une très mauvaise relation avec mon employeur, j'envisage une reconversion professionnelle, j'ai deux questions à propose de cela

1er : A t'on le droit à des heures d'absence remunerées lorsqu'on nous avons rdv????

2eme : quelles sont les raisons de refus de l'employeur quand je presenterais mon projet à ce dernier (mon délégué du personnel lui à soulevé la question sans citer mon nom et sa réponse est : "si le salarié en question me fait sa lettre de demission à la suite de cette formation je l'accepterais !!!!)

comment faire , comment réagir ?????

Cordialement

Par **P.M.**, le **15/09/2016** à **14:18**

Bonjour,

Formellement, il n'est pas prévu à ma connaissance d'heures d'absence rémunérées en dehors de disposition particulière à la Convention Collective notamment pour recherche d'emploi pendant le préavis et en cas de démission, elle le sont rarement...

Il me semblerait que le mieux serait de vous faire convoquer au Fongécif par l'intermédiaire de l'employeur...